

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR DU 30 JUIN 2011

Compte rendu affiché le

Étaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT M. GUILBERT M. REVIRON, Adjoints
M. DROUARD, M. DEMANCHE, M. AUCAMUS, Mme IENZER, M. POLY,
M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND, Mme BERNARD,
Mme BOSTYN Conseillers

Le compte rendu du 26 mai et le compte rendu extraordinaire du 8 juin 2011 sont adoptés par les élus présents.

1. SIGNATURE CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT PRESTATION « ACCEUIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » AVEC LA CAF.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer la convention d'objectif et de financement pour « l'accueil de loisirs sans hébergement » en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

2. DEVIS ET PROJET D'ECRITURE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.

Le Maire présente un devis de Monsieur Didier DUFRESNE pour la création d'un atelier d'écriture et l'élaboration d'un album avec les enfants participant à « l'accueil périscolaire » de septembre à décembre 2011. Les élus acceptent le devis.

3. RAPPORT ANNUEL 2010 PAR VEOLIA CONCERNANT LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Les rapports ont été transmis à tous les membres du Conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance et seront revus lors du prochain conseil.

4. REMPLACEMENT DU PERSONNEL DE L'AGENCE POSTALE ET DE LA CANTINE SCOLAIRE

Après accord du Conseil Municipal, le Maire à recruter Madame BISSON Véronique pour le poste d'agent communal à mi-temps (17h30 par semaine) en remplacement de Mlle MONNET et pour le poste d'agent de service à la cantine scolaire (6 heures par semaine) en remplacement de Madame MINARD démissionnaire.

5. DESIGNATION DU DELEGUE ET DES REFERENTS STATION VERTE.

Le Conseil Municipal désigne deux élus qui représenteront la Station Verte :

- Monsieur BOHAIN Jean-Claude sera l'élu référent
- Madame BERNARD sera référente touristique.

6. ENCAISSEMENT DES CHEQUES DE L'ASSURANCE QUATREM

Le Conseil Municipal accepte les remboursements de l'assurance QUATREM, Assurance Collectivités pour les montants suivant : 593,18 euros, correspondant à la période d'absence pour raison de maladie de Bérangère GUY du 20/11/2010 au 25/03/2011 et 58,14 euros du 18/04/2011 au 30/04/2011 et 310,08 euros 01/05/2011 au 16/05/2011 correspondant à la période d'absence pour raison de maladie de Céline BOUDVILLAIN.

7. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. AVIS DE LA COMMUNE DE CHATEL-CENSOIR CONCERNANT LA PROPOSITION DU SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

A 9 voix Pour et 5 abstentions l'assemblée délibérante accepte la proposition du préfet à savoir se rapprocher de la communauté de Commune de l'Avallonnais.

8. DELIBERATION VISANT A SOUTENIR L'HOPITAL D'AVALLON

A l'unanimité, le Conseil municipal apporte son soutien à l'hôpital d'AVALLON.

9. CONVENTION DE BAIL TEMPORAIRE DU CABINET MEDICAL 3 rue Alfred de la Loge ; prise en charge du loyer du Pôle santé.

Le maire informe le conseil Municipal qui accepte la prise en charge du loyer du Pôle Santé, du 1^{er} mai au 31 décembre 2011.

10. CONVENTION POUR LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE NOTRE COMMUNE AVEC VEOLIA.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

11. SIER DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

A l'unanimité le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une délibération concernant le schéma départemental de coopération intercommunale.

12-COURRIER DIVERS

a) Monsieur AUXERRE Directeur de l'école demande de subventionner le règlement des séances de piscine qui ont été encadrées par un maître-nageur à la piscine du VVF. Le conseil d'administration a décidé d'accepter la facture de 600 Euros

b) Madame BERNARD renouvelle sa demande de l'accord qu'elle avait obtenue pour l'achat d'une surface de 500 à 600 m². Le conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de ce terrain communal au prix de 10 euros le M².